

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DC2024-032

Date de la convocation : 04/04/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 63

Conseillers représentés : 15

Le onze avril deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJL Léopold , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 032 GELHAYE Martine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 043 SEMBENI Peggy (depuis 20:07:18) , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 064 MALVAUX André , 070 GROSSELIN Jacques , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 097 AUDEGOND Michaël , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 104 BOLY Francis , 110 DION Valentine , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 121 RENOLLET Hubert ,

Ont donné procuration : 001 POTRON Pierre (à 015 THIERION Vincent) , 010 CORNEILLE Jean-Pierre (à 005 CHANCE Jean-Michel) , 011 PERTUS Xavier (à 038 SEMBENI Anne) , 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre (à 006 NANJL Léopold) , 039 LHOTEL Philippe (à 046 SINGLIT Benoît) , 044 POU CET Eric (à 042 HUSSON POISSON Fanny) , 055 VERNEL Martine (à 004 LOUIS Jean-Marc) , 060 MANCEAUX Christophe (à 056 DANNEAUX Dominique) , 073 BOXEBELD Pascal (à 087 SALEZ René) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 103 BERGERY Marie Claude (à 121 RENOLLET Hubert) , 111 DUGARD Yann (à 112 FESTUOT Annie) , 120 PAYEN Françoise (à 104 BOLY Francis) , 122 MAROTEAUX Nathalie (à 102 BAUDART Martine) ,

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFEUVRE

**OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE BUZANCY POUR LE
PLAN D'EAU LA SAMARITAINE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5214-16 V ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 19/04/2024
et de sa publication ou notification le 19/04/2024**

Vu la loi du 12 juillet 1999 qui permet aux communautés de communes d'attribuer à leurs communes membres des fonds de concours afin de contribuer à la réalisation d'équipements d'intérêt commun ;

Vu la loi du 13 août 2004 et notamment son article 186 qui modifie la précédente loi et qui prévoit : " afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds de concours." ;

Considérant que la commune de Buzancy a sollicité par courrier daté du 01/03/2024 un soutien financier pour le fonctionnement du plan d'eau La Samaritaine, classé en baignade aménagée ;

Considérant la volonté de renforcer les pôles d'attractivité touristique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE par 76 voix POUR, 1 voix CONTRE (033 VAIRY Lionel) et 1 ABSTENTION (058 RAULET Olivier) :

- D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de Buzancy à hauteur de 9 875 €, au titre de l'année 2024, en vue de participer au financement de la surveillance et la maintenance du plan d'eau La Samaritaine.

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le secrétaire de séance,

Gérald LORFEUVRE



Le Président,



Benoît SINGLIT